



## **Comité consultatif « Economie & Solidarité »**

**Séance d'installation**

Le 18 septembre 2008

### **Ordre du jour :**

**1/ Rôle et fonctionnement des comités consultatifs (Président)**

**2/ Feuille de route : Comité « Economie & Solidarité**

**Introduction :** Positionnement de la C.C.B.P.(Jean Pierre HUET - Président du comité consultatif)

- Volet développement économique (Jean Pierre HUET - Vice-Président délégué au développement économique)
- Volet insertion (Jeannine DOUGOUD - déléguée à l'emploi et l'insertion)

**3/ Constitution de groupes de travail**

## **ROLE ET FONCTIONNEMENT DES COMITES CONSULTATIFS**

Défini dans l'article 7 du règlement intérieur adopté le 29 mai 2008, par l'assemblée communautaire.

### **4 comités consultatifs :**

- Economie et Solidarité
- Aménagement durable du Territoire
- Politique de la ville et Services de Proximité
- Finances

### **1/ Rôle :**

- Lieu de réflexion et d'échange sur la définition des actions communautaires nécessaire à l'élaboration des politiques locales dans le champ des compétences de la Communauté de Communes.
- Force de proposition dans la dynamique d'élaboration du projet intercommunal d'aménagement et de développement.
- Espace de mutualisation des expériences et de savoir faire pour enrichir et renforcer le lien communes-intercommunalité d'information.

### **2/ Composition :** Une large représentation

- Les Comités sont ouverts à l'ensemble des conseillers municipaux sur proposition des communes pour offrir une large représentation de la population
- Ses membres :
  - 1 à 7 conseillers municipaux par comité sur proposition de la commune
  - Le bureau communautaire élargi aux Maires
  - Personnes qualifiées : D.G.S.- experts- organismes extérieurs...

### **3/ Fonctionnement :** la souplesse

Chaque comité est présidé par un Vice-Président entouré des Vice-Présidents en charge d'une délégation se rapportant au champ de compétence du comité. Les membres du comité peuvent se répartir librement en fonction de groupes de travail thématiques et évolutifs, constitués pour traiter de sujets particuliers, ou diverses problématiques. Ce groupe de travail rend compte et partage avec le comité consultatif de travaux.

Il se réunira deux fois par an.

Chaque Président de comité établira un bilan annuel des travaux et réflexions, utilisé dans les orientations et stratégies actées en assemblée communautaire. (Projet de territoire-DOB)

## **Comité « Economie & Solidarité »**

### Feuille de route

**Jean Pierre HUET**

#### Introduction :

La Communauté de Communes dispose parmi ses compétences des « actions de développement économique » (cf. art 2- compétence n°2 des statuts) et de « l'emploi et le développement social » (cf. art 2 - compétence n°8-b).

En lui confiant cette mission, les communes ont transféré la responsabilité d'agir à la C.C.B.P. dans ces domaines.

#### **1/ le volet développement économique :**

A l'origine de sa création (1995), l'enjeu de recréer des richesses sur le fond de vallée sur l'ancienne friche sidérurgique a été défini comme priorité de l'action communautaire par ses élus. La Communauté de Communes a donc développé une démarche et des actions d'accompagnement des pouvoirs publics, Etat avec EPFL, le département avec le CAPEMM et la Région (contrat de plan) dans la reconversion du site :

- 160 ha de friche étaient alors à réhabiliter et commercialiser
- plus de 5 000 emplois perdus

La Communauté de Communes a aussi participé aux investissements pour réhabiliter la friche (10 M.F pour le financement d'infrastructures, notamment le pont SNCF vers Pompey) et elle a développé des initiatives propres en faveur de l'environnement et de cadre de vie sur le Parc d'activités

➤ Les nouveaux services aux entreprises : resto du parc, Mémo du parc (répertoire des entreprises), Echo du parc...

➤ L'accueil de TPE/TPI (ex : programme CITentreprises) et des créateurs d'entreprises (réhabilitation et extension du CAREP)

- Une nouvelle identité du parc (EIFFEL ENERGIE)

Crédibilisée auprès des partenaires socio économiques, la Communauté de Communes a repris l'ensemble de la gestion des espaces disponibles du parc et des équipements publics.

Un travail étroit avec les représentants des entreprises (Val de Lorraine Entreprendre) nous permet d'assurer une veille étroite sur l'évolution de leurs activités.

Ce dynamisme économique est fondamental pour l'intercommunalité qui dispose comme principale ressource de la taxe professionnelle à redéployer sur de nouveaux services comme la petite enfance, les transports et des aménagements comme les voiries.

Aujourd'hui la Communauté de Communes doit rester dans cette dynamique et travailler pour continuer à offrir des lieux adaptés et attractifs pour les entreprises (foncier et démarche qualité) et maintenir son tissu économique actuel (pour information : 1407 établissements en 2007).

## **2 axes de travail :**

**1- L'accueil des entreprises et l'attractivité du Territoire : recherche de foncier disponible (95 % commercialisé), démarche qualité ISO 14 001....**

**2- Diversifier son activité (pôle tertiaire, dynamisation des commerces)**

## **2/ Volet insertion**

**Jeannine DOUGOUD**

C'est seulement fin 2003 que la Communauté de Communes s'est vu confier par les communes la compétence « emploi - insertion ».

En effet malgré le renouveau économique amorcé et la création sur le bassin de plus de 5 000 emplois, le chômage persiste (taux 9,8 %) et surtout le nombre de personnes en situation de précarité reste conséquent (+ de 2000 ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté soit 13 % du total des ménages (*inférieur à la moyenne départementale qui est de 17 %*), 546 bénéficiaires du RMI.

L'engagement de la communauté s'est porté sur la création de la Maison Territoriale de l'emploi et de la Formation à l'échelle du Val de Lorraine avec une antenne sur Pompey. Sa vocation est d'offrir un guichet unique en besoin de formation et d'emploi tant du point de vue des demandeurs d'emploi que des entreprises encore trop souvent en recherche de main d'œuvre pour lesquels il n'existe pas localement de qualification.

Un chargé de mission Emploi - Insertion vient d'être recruté en 2008 et sera mis à disposition de la Maison de l'Emploi (80 % de son temps).

Dans l'attente du conventionnement final avec l'Etat de la Maison Territoriale de l'Emploi et de la Formation dont l'agrément a été obtenu en 2006, la Communauté de Communes aux côtés des intervenants dans ce domaine sur le territoire (cf. document joint) a développé plusieurs actions :

➤ La coordination des rencontres intercommunales de l'emploi : aux côtés des CCAS des communes. Elles se dérouleront à Custines le 30 septembre prochain.

➤ L'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics :  
- au titre de marchés de prestation de service et de travaux (art 14 du CMP) soit 1085 heures en insertion sur l'année 2007.

- au titre d'un marché d'insertion (art 30 du CMP) qui va être lancé pour la 1<sup>ère</sup> fois, visant à développer des supports d'insertion dans les domaines suivants :

- Nettoyage et entretien des plates formes point tri
- Entretien des pistes cyclables
- Entretien de certains espaces publics
- Entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Arrosage des plantes extérieures

- Le développement de nouveaux gisements d'emplois dans le domaine de l'environnement avec le projet D3E (plateforme régionale de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques en fin de vie). 18 personnes en insertion vont travailler dans cet équipement confié à l'entreprise d'insertion ENVIE Lorraine.

- l'hébergement et l'accompagnement des structures d'insertion (Cultures & Partages, Alturas).

Beaucoup reste à faire, notamment avec les communes et les différents partenaires sociaux et économiques dans ce domaine pour **bâtir une politique de l'emploi et l'insertion structurante adaptée aux évolutions économiques conjoncturelles.**

Pour ce faire, la Communauté de Communes doit être au plus près des besoins relayés par des opérateurs comme CAP Entreprises, la Mission Locale, le PLIE du Val de Lorraine...

**Un groupe de travail pourrait être constitué pour réfléchir à cette question.**

### **3/ Constitution de groupe de travail : (Jean Pierre HUET)**

Proposition :

- 1- Accueil des entreprises et attractivité du Territoire :
  - Démarche qualité

- Foncier disponible
- 2- Diversifier l'activité : Développement du tertiaire
- Pôle tertiaire
  - Dynamisation des commerces
  - Economie résidentielle
- 3- Politique d'insertion - demande structurante et partenariale à définir
- Positionnement
  - Evolution / évaluation des clauses d'insertion dans les marchés publics